



Commune de LA CAPELLE  
34 DU GENERAL DE GAULLE  
02260 LA CAPELLE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20240624-2024-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2024

### Département

Aisne

### Arrondissement

Vervins

### Canton

Vervins

Séance du 24 juin 2024

Délibération : N° 2024-32

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 11

Votants : 15

Présent(s) :

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE, Michel BRIDE, Marie-France DESIMEUR-CLOUX, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Marie-Madeleine PRUSSE, Grégory RONDIER, Victorien POTIN, Patrice POULAIN

Absent(s) :

David BOUTILLIER ayant donné pouvoir à Johann WERY, Kelly CATILLON ayant donné pouvoir à Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Andrew BOIVENT, Rémy WALME, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART, Sylvie LOCATELLI ayant donné pouvoir à Christelle MAES, Régis FOSTIER ayant donné pouvoir à Patrice POULAIN, Sandrine HAVY, excusée

Secrétaire de séance : Marie-France DESIMEUR-CLOUX

Vente d'un terrain à la MFR de La Capelle

### DELIBERATION

La MFR de La Capelle a approuvé le projet de construction d'un City Stade derrière son établissement. Pour ce faire, le Président de la MFR La Capelle a sollicité le Maire pour que la Ville puisse vendre deux parcelles lui appartenant. Les parcelles concernées, situées 80 rue du Général De Gaulle, sont les parcelles cadastrées section AD n°61 pour partie (AD n°318 pour 5a 58ca) et la parcelle section AD n° 204 pour partie (AD n° 320 pour 25 ca), pour une contenance totale de 583 m<sup>2</sup>. Compte tenu de la configuration de ces parcelles, il est proposé un prix de vente à 8€/m<sup>2</sup> soit un total de 4664 €, frais de notaire en sus, à la charge de la MFR.

Un géomètre a été sollicité afin de déterminer l'emprise exacte nécessaire à la MFR.

### DECISION

Le Conseil Municipal

Après discussion et en avoir délibéré,



A l'unanimité

AUTORISE le Maire à vendre les parcelles cadastrées section AD n°318 pour 558 m<sup>2</sup> et AD n°320 pour 25 m<sup>2</sup>, telles qu'elles figurent sur le plan annexé, au prix de 8€/m<sup>2</sup> soit 4664 € ;

002-210201281-20240624-2024-32-DE

AUTORISE le Maire à signer l'acte de vente à intervenir par-devant Maître Vincent PETIT, Notaire à La Capelle et tous documents y afférant ;

Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 26/06/2024

PRECISE que les frais de notaire seront pris en charge par la MFR La Capelle.

Fait et délibéré en séance, les susdits jour, mois et an

Et ont signé au registre tous les membres présents

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire

le

Reçu en Préfecture

le

Publié ou notifié

le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

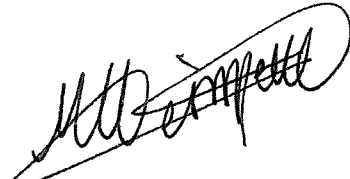
En Mairie, le 24 juin 2024

Le Maire

Johann WERY



la Secrétaire de séance,

  
France DESIMEUR-CLoux





